

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 12 juin 2017

à 20h30

Conseillers en fonction :

15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et  
représentés :

15

**Membres présents** : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER  
Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, STAERK Guy.  
MMES ARNOLD Monique, BATTESTINI Cathy, JUCHS  
Christelle, KIEFFER Stéphanie, LACOUTURE Agathe, ROSER  
Estelle.

**Absents excusés** : Mme WITTMANN Chantal (procuration à Guy  
STAERK) ; M MULLER Marc (procuration à Cyriaque EYDER).

**Secrétaire de Séance** : Mme KIEFFER Stéphanie

**Date de convocation : 7 juin 2017**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 2 points à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Ecole : création d'un poste d'ATSEM par le biais d'un contrat d'aide à l'emploi
- Ecole : modification du rythme scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ces rajouts.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2017**

**Le Conseil Municipal,**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance 27 mars 2017.

**24/17 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ET CEATION D'UN  
PARKING : signature d'un avenant de transfert de marché**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu** la délibération n° 75/15 prise en date du 30 novembre 2015 décidant la mise en œuvre d'un plan de circulation ainsi que d'un plan de stationnement dans la Commune d'Altorf
- Vu** la délibération n° 28/06 prise en date du 15 juin 2016 décidant le lancement du programme par une mise en concurrence pour la dévolution du marché de travaux
- Vu** la délibération n° 37/16 prise en date du 5 août 2016 portant sur l'attribution du marché de travaux à l'entreprise EUROVIA AFC (Alsace Franche Comté) – Agence de Molsheim

**Considérant** que le changement de dénomination de l'entreprise EUROVIA avec création d'une nouvelle personne morale donc nouveau n° SIRET nécessite par conséquent la passation d'un avenant de transfert du marché,

Entendu les explications données par Monsieur Gérard ADOLPH, Maire,

**Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **ACCEPTTE** le transfert du marché lié aux travaux d'aménagement de sécurité et de création d'un parking à la nouvelle société EUROVIA ALSACE LORRAINE – Agence de Molsheim
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le dossier
- **PREND ACTE** que le montant du marché, dont les crédits sont ouverts à la section investissement du budget primitif 2017, reste inchangé

**25/17 INTERCOMMUNALITE : constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, notamment son article 28 ;

**Vu** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Considérant** dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs de matériels d'impression et de maintenance de ces matériels dans le cadre défini par le Décret relatif aux marchés publics ;

**Considérant** que la Collectivité a des besoins en achat et/ou en location de matériels d'impression ainsi que pour leur maintenance, et est ainsi concernée à ce titre ;

Estimant judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

**Considérant** que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et à fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

**Considérant** que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

**Considérant** que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;

Estimant opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

**Considérant** l'intérêt que présente pour la Collectivité ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

**Vu** le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire ;**

**Après délibération ;  
DECIDE :**

**d'ADHERER** au groupement de commandes pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance, auquel participeront les collectivités locales suivantes :

- les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
- la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
- le Pays BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT,
- le SMICTOMME

**ENTERINE**

la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres pour l'achat et/ou de location des matériels d'impression et leur maintenance, dans les forme et rédaction proposées,

**ACCEPTE**

que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

**DONNE MANDAT**

à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,

au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les accords-cadres et bons de commandes à intervenir dont la Commune sera partie prenante,

**S'ENGAGE**

à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les accords-cadres et bons de commandes dont la Collectivité est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les informations relatives aux matériels d'impression, aux contrats en cours et aux besoins estimés pour l'établissement des accords-cadres,

**PRECISE**

Afin de satisfaire un besoin récurrent lié à l'équipement en solutions d'impression, au suivi des contrats de maintenance et à leur renouvellement, le groupement de commandes est reconduit tacitement au terme de la durée du marché, sauf dénonciation expresse par ses membres.

## **26/17 DEMANDE DE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE**

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération n° 80/01 prise par le conseil municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande

**Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme SCHOTT Yves en date du 24 mars 2017

**Après examen du dossier**

### **Après délibération,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE**

**D'ACCORDER** une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à M et Mme SCHOTT Yves pour leur habitation sise 11 rue du Menhir à ALTORF.

## **27/17 DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE**

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** la demande de subvention présentée par Mademoiselle ZIVOGEL Léa pour sa participation à un voyage scolaire avec nuitées.

**Vu** la délibération n° 63/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires par le Conseil Départemental

**Vu** la délibération n° 63/15 du 12 octobre 2015 portant sur la volonté pour la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale

**Considérant** la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

**Sur proposition de Monsieur René BAAS,**

### **Après délibération**

**Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Ch Juchs)**

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée du 3 au 6 avril 2016, soit 15 €, pour la participation au voyage à Bruxelles de Léa ZITVOGEL domiciliée 38A Route de Strasbourg à ALTORF.
- **DECIDE** de verser la subvention directement à l'adolescente.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

## **28/17 ACCEPTATION DE CHEQUES**

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
à l'unanimité des membres présents et représentés  
ACCEPTE**

- le chèque d'un montant de 720,00 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement des frais d'avocat versés suite à un recours intenté par un tiers auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg sollicitant l'annulation d'un permis de construire délivré par le Maire
- le chèque d'un montant de 1 657,68 € émis par la société d'assurances GENERALI en remboursement d'un bac à fleurs ainsi que d'un panneau de signalisation, détruits lors d'un accident survenu route de Strasbourg
- les chèques d'un montant total de 1 530,00 € émis par la société d'assurances AMF en remboursement d'un bac à fleurs, détruit lors d'un accident survenu route de Strasbourg

## **29/17 ECOLE : création d'un poste d'ATSEM par le biais d'un contrat d'aide à l'emploi**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu** la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,
- Vu** le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion
- Vu** le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi
- Vu** la délibération n° 56/07 prise en date du 20 août 2007 portant sur la création d'un poste contractuel d'agent des écoles maternelles sous la forme d'un contrat aidé
- Vu** la délibération n° 33/15 et 59/15 portant sur le renouvellement du poste contractuel d'agent des écoles maternelles sous la forme d'un contrat aidé
- Considérant** que ce contrat prend fin le 31 août 2017
- Considérant** la demande de Madame la Directrice du Groupe scolaire sollicitant la reconduction d'un poste

**Après débat portant sur la suite à donner à cette demande**

**Après délibération  
Par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (L Bernhard)**

- **DECIDE** de créer un nouveau poste sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'une durée de 12 mois, renouvelable, dans la limite d'une durée totale de 24 mois,
- **FIXE** la durée hebdomadaire de service à 25 heures
- **FIXE** la base de rémunération de l'agent à 20 heures de service par semaine toute l'année, pour un travail effectif de 25 heures réparties sur 4 jours par semaine pendant la seule année scolaire, en application de l'arrêté ministériel du 16 avril 2015 fixant les congés scolaires,
- **FIXE** le montant du salaire à une rémunération égale au produit du montant du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail par semaine sur l'année, soit 20 heures
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention avec l'Etat
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017

### **30/17 ECOLE: modification des rythmes scolaires**

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, fait part aux membres du Conseil Municipal de l'annonce de la parution imminente d'un nouveau décret sur la liberté des Communes, leur donnant la possibilité, dès la rentrée scolaire prochaine, d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme de Vincent PEILLON pour revenir à la semaine de 4 jours et ses 6 heures de classe quotidienne.

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu les explications données par Monsieur René BAAS et en accord avec les différentes instances concernées interrogées (le personnel enseignant, l'OPAL et les parents),

#### **Après délibération**

#### **A l'unanimité des membres présents et représentés**

**OPTE** pour le retour, dès la rentrée de 2017, à la semaine de 4 jours avec 6 heures de classe quotidienne  
**FIXE** à compter de la rentrée scolaire prochaine les horaires de classe comme suit:

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h

**PREND ACTE** que ce choix sera conforté lors d'un Conseil d'Ecole extraordinaire

**PREND ACTE** que la décision finale reste dévolue au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)

### **31/17 DIVERS**

#### **1) Effectifs scolaires rentrée 2017/2018 :**

A ce jour, les effectifs 2017/2018 se répartissent comme suit :

- PS/MS : 30 enfants
- GS/CP : 21 enfants
- CP/CE1 : 23 enfants
- CE2 : 22 enfants
- CM1/CM2 : 25 enfants

#### **2) Effectifs Périscolaire 2017/2018 :**

La structure « Pomme de Pic » se retrouve cette année encore devant un problème de dépassement des effectifs durant les temps de midi. Le nombre d'inscrits, pour une capacité seuil de 48 enfants, s'élève comme suit :

- Lundi midi : 49 enfants
- Mardi midi : 56 enfants
- Jeudi midi : 58 enfants
- Vendredi midi : 53 enfants

L'OPAL, gestionnaire de la structure, a par conséquent appliqué les critères fixant les priorités d'inscription définis par le Conseil Municipal par délibération n°27/12 en date du 26 mars 2012 afin de veiller au respect du seuil d'enfants que la structure est en droit d'accueillir.

Les enfants habitants hors commune d'Altorf ont ainsi été les premiers refusés durant le temps de midi, 3 enfants d'Altorf le mardi midi et 5 enfants d'Altorf le jeudi midi. Un courrier d'information a immédiatement été envoyé aux parents concernés. Le gestionnaire est dans l'attente de leurs réactions. Un courrier de demande de validation d'inscription a également été adressé à tous les autres parents des enfants susceptibles de fréquenter la structure. Un nouveau point sera fait le 23 juin prochain.

3) Sinistre groupe scolaire :

L'expert a rendu le 24 mai dernier son rapport d'expertise final. Celui-ci met en cause explicitement le couvreur et propose des solutions de réparation plus ou moins onéreuses. Le dossier est entre les mains du Juge du Tribunal Administratif et le rapport est consultable en Mairie.

4) Infiltrations MTL :

L'expert diligenté suite à la déclaration du sinistre dans le cadre de l'assurance « Dommages-Ouvrage » a lors d'une première réunion émis la conclusion que les infiltrations étaient liées à un problème d'obstruction, par des « feuilles », de l'entrée de gouttière. Or, malgré l'intervention du service technique, de nouvelles infiltrations ont été constatées encore récemment. Ces dernières ne semblent donc pas dues à un « bouchon » ; de nouvelles photos ont été transmises à l'assurance pour suite à donner.

5) Entreprise BAZIN :

L'entreprise a été placée en redressement judiciaire le 6 juin dernier et est dans l'attente d'une décision du TGI de Saverne quant au délai d'observation.

6) Fiscalité FNGIR :

La Municipalité s'entretiendra une nouvelle fois le 15 juin avec Madame la Sous-Préfète afin d'obtenir des réponses aux interrogations soulevées lors de la première entrevue concernant notamment une demande de recalcul du montant annuel versé par la Commune. Une demande d'aide quant à la démarche à entreprendre pour solliciter un nouveau calcul a été introduite auprès de l'Association des Maires du Département.

Elle évoquera parallèlement la situation délicate de l'entreprise BAZIN.

7) Remblais étang :

Un contact a eu lieu avec les services de la DDT. La solution tend vers une obligation de déblaiement partiel de la parcelle (1500m<sup>3</sup>).

8) Entretien espaces verts :

Monsieur Christian FOESSER soulève le problème de l'entretien du petit rond-point situé à l'intersection de la Rue George Sand et la Rue Rimbaud. Selon lui, l'accord verbal conclu entre les riverains et Monsieur René BAAS et qui consistait en son entretien est devenu caduc.

Pour Monsieur FOESSER, ce travail n'est pas du ressort des riverains mais de l'équipe municipale. D'après lui, ce rond-point, n'ayant aucune utilité, pourrait être supprimé ou aménagé pour ne plus nécessiter d'entretien. Monsieur René BAAS fait part de son étonnement, les riverains ne l'ayant plus interpellé à ce sujet.

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom -Prénom</b>	<b>Signature</b>
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	